

Ma Communauté  
de Communes

### **DECISION DU PRESIDENT N°COVID19-2020-RB-37**

**Portant sur l'attribution d'une subvention à l'Association LivreFeuille de la bibliothèque Aigrefeuille d'Aunis dans le cadre du projet intitulé « le prix des lecteurs » organisé par le réseau des bibliothèques durant l'année 2020**

**Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,**

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 confiant de manière automatique aux exécutifs locaux l'intégralité des pouvoirs qui pouvaient être délégués par l'assemblée délibérante,

**Vu** la délibération n°2014-04-01 du 17 avril 2014 de la Communauté de Communes Aunis Sud portant installation du conseil communautaire et élection du Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Considérant** la première édition du projet intitulé « le prix des lecteurs » programmé au sein du réseau des bibliothèques du territoire, durant l'année 2020,

**Considérant** qu'un spectacle organisé par l'association LivreFeuille clôturera ce projet afin de mobiliser les lecteurs adultes du réseau des bibliothèques et développer un sentiment d'appartenance à ce réseau de ce public mais également au sein des équipes des bibliothèques,

**Considérant** que le spectacle retenu intitulé « Les dangers de la lecture » est celui de la Compagnie Caus'Toujours – TITUS et se déroulera le 13 décembre à la salle des fêtes d'Aigrefeuille d'Aunis,

**Considérant** la demande de subvention déposée par l'association LivreFeuille de la bibliothèque d'Aigrefeuille d'Aunis pour la mise en place de ce spectacle,

**Considérant que** les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget 2020 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :**

D'allouer à l'association LivreFeuille pour le spectacle de clôture du « Prix des lecteurs », édition 2020, une subvention de 500 (cinq cents) euros,

**ARTICLE 2 :**

De signer une convention de partenariat avec l'association LivreFeuille pour le spectacle de clôture du « Prix des lecteurs », édition 2020.

**ARTICLE 3 :**


De prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente décision,


**ARTICLE 4 :**

Mademoiselle le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Monsieur le Trésorier de Surgères,
- Monsieur le Directeur des Affaires Culturels Nouvelle Aquitaine,
- Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelle.

Fait à Surgères, le 23 juin 2020

Le Président,  
  
Jean GORIOUX



Acte exécutoire par télétransmission  
Sous le numéro : 017-200041614-20200623-COVID192020RB37-DE  
En Sous-Préfecture le : 26.06.20  
Et publication le :  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE

